



**MAPS**

Méthodologie d'évaluation des systèmes  
de passation des marchés

# Guide sur les modules complémentaires

---

2021



## INTRODUCTION

Les modules complémentaires sont une extension du cadre MAPS qui fournit des évaluations complètes et approfondies d'un éventail d'aspects des systèmes de passation des marchés publics. Alors que tous ces aspects sont couverts au niveau général dans la Méthodologie MAPS, les modules complémentaires offrent un cadre analytique plus vaste et très détaillé pour évaluer les forces et les faiblesses d'une dimension spécifique du système de passation des marchés et pour développer des recommandations sur cette base.

## OBJECTIF

Ce document est conçu comme un bref guide d'introduction aux modules complémentaires de la MAPS ; ce qu'ils couvrent ; comment commencer avec eux ; et comment ils interagissent avec le cadre MAPS.

## I. Quels sont les modules MAPS complémentaires ?

Il existe six modules complémentaires au cadre MAPS :

- Marchés publics durables (SPP)
- Professionnalisation
- E-procurement (à venir)
- Évaluation au niveau de l'entité (à venir)
- Partenariats et concessions public-privé (à venir)
- Évaluation au niveau sectoriel (à venir)

Les modules à venir devraient être prêts à l'emploi d'ici 2022.

## II. Comment fonctionnent les modules complémentaires ?

Les modules complémentaires sont des extensions du cadre MAPS. Cela signifie qu'ils sont structurés autour des mêmes quatre piliers, à savoir (I) Cadre législatif, réglementaire et politique, (II) Cadre institutionnel et capacité de gestion, (III) Opérations de passation des marchés et pratiques du marché et (IV) Responsabilité, intégrité et transparence du système des marchés publics. Pour chaque pilier, les modules complémentaires proposent de nouveaux indicateurs et sous-indicateurs qui permettent de mieux comprendre les performances du système de passation des marchés par rapport à des sujets particuliers. Par exemple, les indicateurs du pilier I du module sur les marchés publics durables traitent de la mesure dans laquelle le cadre juridique formel du système de passation des marchés d'un pays soutient, facilite et promeut la durabilité dans les marchés publics. Comme dans la méthodologie de base, tous les sous-indicateurs sont évalués au moyen de critères objectifs et peuvent être justifiés au moyen d'indicateurs quantitatifs calculés au moyen d'enquêtes, de données extraites des portails d'approvisionnement, entre autres sources.



Étant donné que les modules complémentaires suivent la structure de la Méthodologie MAPS, le Guide de l'utilisateur et les modèles et documents d'orientation disponibles sur [www.mapsinitiative.org](http://www.mapsinitiative.org) peuvent être utilisés lors de la réalisation d'une évaluation avec les modules complémentaires. Cela comprend la note conceptuelle et l'analyse du contexte national. De plus, tous les mécanismes d'assurance qualité associés au MAPS de base, tels que les examens par un groupe consultatif technique et le Secrétariat MAPS, s'appliquent également aux modules complémentaires.

### III. Comment les modules complémentaires interagissent-ils avec la Méthodologie MAPS ?

À titre de recommandation générale, un module complémentaire devrait être utilisé peu de temps après avoir terminé une évaluation MAPS. Cela permettra une compréhension complète du système de passation des marchés et du contexte du pays et de ses parties prenantes, et de distiller les leçons, les opportunités et les défis concernant le processus MAPS dans le pays. Dans le même temps, l'utilisation d'un module complémentaire juste après une évaluation de base permettra aux conclusions de rester valides et à jour.

Cependant, il arrive souvent que l'adhésion politique et les ressources soient plus facilement obtenues pour effectuer une évaluation unique qui comprend à la fois une évaluation de base et un ou plusieurs modules complémentaires. Ainsi, il est possible d'appliquer le cadre de base et un module complémentaire dans le même projet d'évaluation. Cela vaut également pour le pilotage de modules complémentaires qui n'ont pas encore été publiés dans leur version définitive.

Dans ce cas, la meilleure approche est de planifier les critères plus approfondis à appliquer seulement après avoir obtenu la meilleure compréhension possible des questions plus générales. Cela suit l'approche et l'ordre établis des piliers dans le cadre MAPS, et toute évaluation commence généralement par comprendre le cadre législatif et réglementaire avant de passer à d'autres sujets.

Dans tous les cas, une attention particulière doit être accordée à l'utilisation optimale du temps passé avec les parties prenantes du pays. Par exemple, si certaines parties prenantes peuvent fournir des informations qui servent à étayer à la fois les évaluations de base et complémentaires, un entretien avec elles doit inclure des questions sur les deux parties de la méthodologie.

### IV. Les modules complémentaires peuvent-ils être utilisés seuls ?

MAPS, à la fois le cadre de base et les modules complémentaires, est disponible gratuitement pour une utilisation en fonction des circonstances et des besoins spécifiques d'un pays donné. Cependant, seul le module complémentaire de professionnalisation a été conçu de manière autonome, tandis que le reste est spécifiquement conçu pour être réalisé en conjonction avec ou après une évaluation MAPS de base et s'appuie largement sur les conclusions de l'évaluation MAPS sur les principes fondamentaux de l'évaluation du système de passation des marchés. Quoi qu'il en soit, pour obtenir le sceau d'approbation MAPS, les modules qui ne sont pas conçus de manière autonome doivent être exécutés conjointement avec ou après une évaluation MAPS de base.

